

Juin 2002

**DEFINITION DE LA FONCTION
INFIRMIER(E) CHEF DE NUIT**

Réalisée par : Direction Département infirmier

A. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FONCTION

1. Utilité de la fonction - Mission générale

L'infirmier(e) chef de nuit est un(e) infirmier(e) qui supervise et coordonne le travail infirmier de nuit dans l'ensemble de l'institution.

Il(elle) participe au plan catastrophe.

Il(elle) est représentant de la direction pendant la nuit.

2. Situation du poste

a) Interlocuteurs au sein de l'institution

- Direction infirmière, médicale, gestionnaire;
- médecins de garde;
- infirmier(e)s en chef;
- pharmacien;
- médecine du travail;
- responsable sécurité;
- dispatching;
- chef du service du personnel;
- responsable admission.

b) Relations avec l'extérieur

- Représentants de l'ordre public;
- autres institutions hospitalières.

c) Situation de la fonction dans l'organisation du service et sur le plan hiérarchique

L'infirmier(e) chef de nuit dépend du directeur du département infirmier.

3. Description des activités principales de la fonction

Soins cliniques :

- Garantir l'application des protocoles de soins, des techniques standardisées, et spécialisées;
- garantir l'application des principes d'hygiène hospitalière;
- mettre à disposition matériel et médicaments nécessaires aux traitements;
- garantir le confort hôtelier des patients et de leur famille;
- garantir le confort psychologique, la liberté spirituelle des patients et leur famille.

Gestion - Relations :

- Mettre en place le personnel nécessaire par rapport à la charge réelle du travail;
- participer à l'évaluation du personnel et des intérimaires;
- aider à l'intégration du personnel de nuit;
- optimiser la communication nuit/jour;
- garantir le fonctionnement optimal des services extérieurs au département

- * pharmacie,
- * médecine du travail,
- * CSHE,
- * dispatching,
- * service du personnel,
- * responsable ordre public,
- * autres institutions.

Formation - Recherche :

- Participer et stimuler la participation du personnel de nuit aux actions de formation permanente;
- signaler les besoins de formation au responsable de la formation permanente.

Plan institutionnel :

- Respect et philosophie en soins infirmiers;
- respect du règlement de travail;
- respect législation art de soigner;
- respect déontologie professionnelle et secret médical.

4. Responsabilités d'encadrement

- Responsables des infirmier(e)s de nuit en collaboration avec les infirmier(e)s chefs d'unité;
- supervise les infirmier(e)s, aides soignantes et brancardiers de nuit;
- collaboration étroite avec les médecins
 - * des urgences,
 - * du quartier opératoire,
 - * de l'unité de soins post-anesthésie.

5. Equipement et matériel dont l'usage est requis par la fonction

- Informatique patient / unité de soins;
- téléphonie.

B. DESCRIPTION DES QUALITES REQUISES PAR LA FONCTION

1. Connaissances requises

techniques : liées aux soins infirmiers

scientifiques : liées aux soins infirmiers

linguistiques : français, néerlandais, anglais de base

informatiques : unité de soins (population, résultats examens)

administratives : administration institutionnelle générale

institutionnelles : organigramme, qui fait quoi.

2. Compétences requises

- a) en matière de soins :
expérience pluridisciplinaire dont les soins intensifs
- b) en matière de gestion des personnes :
expérience de responsabilité d'équipe, gestion des conflits
- c) en matière de relations :
bon esprit d'équipe
- d) en matière d'organisation du travail :
capacité de planification du travail et d'utilisation optimale des ressources disponibles. Capacité à gérer l'urgence et l'imprévu.
- e) autres :
leadership naturel

3. Autres qualités

- Pondéré(e) et équitable, impartial(e) envers le personnel
- résister au stress

C. DIFFICULTES PARTICULIERES A LA FONCTION

Au niveau :

physique :

- * bonne condition physique (l'hôpital est grand)
- * capacité de récupération (dormir le jour)

mental

- * équilibre psychique
- * se sentir bien dans sa peau de chef
- * faire face à la solitude du chef

technique

- * connaissance des techniques de soins
- * être débrouillard

de l'organisation

- * avoir un sens aigu de l'association d'idées

des relations

- * pouvoir faire face à l'énervement des autres

des conditions de travail

- * travail de nuit
- * on est seul pour prendre des décisions

D. REMARQUES

Exigence :

- infirmier(e) gradué(e)
 - expérience hospitalière dont les soins intensifs
 - expérience de gestion d'équipe
 - formation complémentaire dans le domaine de la gestion est exigée
-